Les Délégués départementaux
Proximité · Accompagnement · Expertise

SOS ENTREPRISES AU SERVICE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS 95

SOS Entreprises Val d'Oise a été initié par Jean-Claude Mayer, Président du Tribunal de Commerce de Pontoise suite à la mise en place des CIP dans les départements français. Une convention de partenariat, signée le 28 janvier 2010 entre le Tribunal de Commerce, le Barreau, l'Ordre des experts-comptables, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers, définit le rôle de SOS Entreprises, à savoir la mise en commun des moyens et des compétences des acteurs de la prévention sur le département du Val d'Oise. Il s'agit d'une plate forme d'accueil et d'écoute destinée aux chefs d'entreprises afin de les sensibiliser et les informer sur la prévention et le traitement des difficultés. Lors des rendez-vous, confidentiels, aucun dossier n'est constitué. Les membres de ces comités interviennent à titre bénévole afin de ne pas interférer avec les conseils en place.

Depuis sa mise en place, en avril 2010, une cinquantaine de chefs d'entreprise a bénéficié de ce service. Sur un rythme d'une à deux sessions par mois, les membres (un représentant des différents partenaires de la convention) tentent de trouver une solution afin de parer au mieux aux difficultés exposées par le dirigeant. Cette réunion n'a pas un rôle de conseil et n'a aucune responsabilité, elle aide le dirigeant dans le choix de la procédure à mettre en place face à un problème donné.
On constate cependant que les entreprises qui s'adressent à SOS Entreprises arrivent alors que les problèmes sont déjà importants, voir insurmontables. Une entreprise sur deux est orientée vers le Tribunal de Commerce pour un dépôt de bilan avec liquidation.

Deux éléments sont à déplorer lors de ces comités :
le manque de conseil de l'entreprise et la venue du dirigeant, seul, et en particulier sans son expert-comptable, quand il en a un. On remarquera à ce sujet que la plupart des chefs d'entreprises n'ont pas établi une relation de partenariat avec leur expert-comptable ou n'ont pas mis en place une mission suffisamment importante, notamment en matière de conseil. Ils se contentent d'une simple mission de suivi comptable et de respect des règles fiscales. Ce qui montre bien l'importance du choix de la mission que l'on donne à son expert-comptable, surtout en période de crise.

Depuis sa mise en place, en avril 2010, une cinquantaine de chefs d'entreprise a bénéficié de ce service.

La présence d'un expert-comptable à ce comité est importante pour avoir un avis sur les données chiffrées de l'entreprise, établies souvent par le dirigeant lui-même.
Il reste donc encore des efforts de *« communication »* à faire pour SOS Entreprises afin de pouvoir intervenir au début des difficultés, quand il existe encore des solutions pour les entreprises !

Jérôme Rozier,
Délégué départemental du Val-d'Oise

LE COMITÉ DE SUIVI DU FINANCEMENT DE LA CRISE 92

**Une des fonctions du Délégué départemental est de représenter le Président de l'Ordre auprès des instances départementales.
On entend par là le Préfet, bien entendu, le Conseil Général, la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers, les Maires et leurs services de développement économique, les pépinières et autres couveuses d'entreprises.**

Cela emporte la participation à quelques réunions, comme on peut l'imaginer ! L'une d'entre elle mérite une mention particulière : le comité de suivi du financement de la crise. Cette instance mise en place à l'occasion de la crise de 2008 réunit tous les mois à la préfecture les responsables des grands services publics et représentants des forces vives de la nation, dont l'Ordre des experts-comptables fait partie.
Sont réunis autour d'une même (grande) table, le Préfet, le Procureur de la République, les Directeurs des services fiscaux, de l'URSSAF, et de la Banque de France, les Présidents du Tribunal de commerce, de la Chambre de Commerce, de la Chambre de Métiers, du Medef 92, de la CGPME 92, le Directeur d'OSEO... et je ne suis pas sûr de ne pas en oublier ! Le but de cette réunion est de faire un point mensuel sur les rentrées fiscales, les plans sociaux présents et à venir, la qualité du financement de l'économie. Il permet à chacun d'échanger sur l'état de l'activité, sans langue de bois. Je peux vous affirmer que la parole des experts-comptables est écoutée. Comme dit lors d'une séance, sur 3 millions d'entreprises en France, 96 % ont moins de 20 salariés, et sur ce nombre, 90 % font appel aux services d'un expert-comptable. Lorsque nous parlons au nom de nos clients, cela a donc du poids !

La parole des experts-comptables est écoutée

Suite aux liens établis avec les services de la préfecture, l'Ordre a été convié à faire partie des organismes invitant à une manifestation le 26 octobre dernier, sur le thème « Relations inter-entreprises : mode d'emploi - Achat et sous-traitance, innovation, internationalisation - Exemples d'actions pour aller vers plus d'interactions entre les PME fournisseurs de technologies et leurs clients ». Une invitation par mail, à votre attention et à celle de vos clients, vous a été envoyée à cette occasion. C'était le signe de la reconnaissance, par les autorités locales, de notre place dans le tissu économique. A l'occasion des échanges informels se déroulant avant et après ces réunions, les messages de l'Ordre passent auprès des représentants de l'Etat, des services fiscaux, de l'URSSAF, de la direction du travail....
Ces réunions sont utiles pour promouvoir l'image d'une profession toujours plus impliquée et au service du tissu économique local.

Bernard Rougagnou,
Délégué départemental des Hauts-de-Seine Nord

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre Délégué départemental
Toutes les coordonnées sur www.oec-paris.fr */ rubrique Délégués départementaux*